

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
**Arrêté portant approbation du document d'objectifs du site d'importance
communautaire « Vosges du Nord » FR 4211799 (ZPS)**

LE PREFET DU BAS RHIN

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4, § 4 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R.414-8 à 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 des Vosges du Nord FR 4211799 (ZPS);

Vu l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2006 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 des Vosges du Nord FR 4211799 (ZPS) ;

Vu les travaux du comité de pilotage du site Natura 2000 des Vosges du Nord FR 4211799 (ZPS) et notamment sa réunion du 28 novembre 2006 ;

Arrête

Article 1^{er}. – Le document d'objectifs du site Natura 2000 des Vosges du Nord FR 4211799 (ZPS) annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 des Vosges du Nord FR 4211799 (ZPS) est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes du Bas Rhin concernées par le périmètre du site, tel que défini par l'arrêté ministériel susvisé du 6 janvier 2005.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas Rhin, le sous préfet de Saverne, le directeur régional de l'environnement d'Alsace, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Bas Rhin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 21 DEC. 2006

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Raphaël LE MÉHAUTÉ